

Haute-Garonne. De vraies plaintes mais des viols imaginaires Une jeune femme de 20 ans condamnée hier pour avoir dénoncé un viol inventé de toutes pièces.

Si beaucoup de femmes se plaignent, à juste titre, d'avoir subi des violences, un certain nombre d'entre elles n'hésite pas à affabuler. La justice n'admet pas. Photo DDM, archives X de F.

De vraies plaintes mais de faux viols. Le phénomène n'est pas marginal. Inquiets, les policiers voient se multiplier les fausses victimes qui n'hésitent pas à dénoncer des faits graves. Des faits qui entraînent de lourdes investigations jusqu'à ce que le château de cartes s'effondre.

Sur les 52 plaintes pour viols enregistrées en 2008 par la brigade criminelle de la sûreté, six sont apparues inventées de toutes pièces (lire ci-contre). Ce qui a valu à ces jeunes femmes de passer aussitôt du statut de victime à celui de mise en cause. Le parquet veut marquer le coup et n'hésite pas à poursuivre ces affabulations. L'une de ces jeunes femmes, Charlotte, une Tournefeuilleaise de 20 ans, s'est ainsi retrouvée hier après-midi devant le tribunal correctionnel. Entre misère sociale et immaturité, son histoire a incité le tribunal à la clémence (une condamnation à 150 € d'amende). Mais l'avertissement se veut clair.

le mari, la femme et la maîtresse

L'affaire, plutôt farfelue, débute en septembre 2008. Charlotte, qui travaille aujourd'hui dans un McDo, est mère d'un petit enfant et entretient une relation avec un homme. La femme légitime s'en aperçoit et c'est elle qui, par vengeance vis-à-vis de son mari, incite la jeune femme à porter plainte contre lui. Pour cela, elle la menace et la conduit même à la gendarmerie de Fenouillet. Sous l'emprise, la jeune femme dénonce un viol puis, trois ou quatre jours plus tard, alors qu'elle est en garde à vue à l'hôtel de police de Toulouse, elle avoue son mensonge.

« C'était sa femme qui voulait se débarrasser de lui. Moi, je n'avais rien contre lui », avance avec candeur, à la barre, la prévenue, une jeune brune aux cheveux longs. Le président du tribunal s'agace : « Mais vous l'accusez de viol ! Vous n'êtes pas inquiète ? » Réponse de la prévenue qui n'a pas l'air de tout saisir : « Non, il savait que c'était sa femme qui avait dit ça. »

La procureur a dénoncé la multiplication de ces fausses plaintes : « Ces enquêtes sont faites au détriment des véritables victimes ». Elle a requis trois mois de prison avec sursis, une mise à l'épreuve de 18 mois, l'obligation de travailler et un stage de citoyenneté. L'avocat de la prévenue, Éric Mouton, a insisté sur la contrainte qu'elle a subie. « Une amende, c'est suffisant, commente un enquêteur de la criminelle. On ne veut pas envoyer ces filles en prison. Souvent, elles sont plus à plaindre qu'à blâmer mais il faut mettre un frein à ces fausses plaintes qui nous prennent du temps. »

Six dénonciations mensongères en 2008

En 2008, la brigade criminelle de la sûreté départementale a enregistré 52 plaintes pour viols (un chiffre qui ne comprend donc pas les plaintes enregistrées en gendarmerie). Sur celles-ci, onze auteurs présumés ont été déférés ; cinq enquêtes sont toujours en cours. Et six victimes se sont retrouvées en correctionnelle pour dénonciation mensongère.

Sur les trente plaintes restantes, les faits n'ont pas été caractérisés. En 2009, cinq plaintes ont été reçues. Pour deux d'entre elles, les faits n'ont pas été caractérisés.